

le crédit, sujet anglais, mais la différence entre lui et M. Myrick est que M. Churchill a fait affaire et est demeuré dans l'île du Prince-Edouard pendant vingt-cinq ans, tandis que M. Myrick ne visite cette province que pendant la saison de pêche, et demeure aux États-Unis.

M. DAVIES (I. P.-E.) : M. Myrick est là, depuis plus longtemps que M. Churchill. Il est là depuis aussi longtemps que je puis me souvenir, et il a fait dans les pêcheries les affaires les plus considérables qui se soient faites. Il est là une partie de l'année et puis aux États-Unis le reste du temps. Il passe l'hiver à Boston, mais sa famille demeure dans l'île. Il vit là, et est sujet anglais, de sorte qu'il n'y a pas de différence entre les deux cas, si ce n'est que le commerce que fait M. Myrick est quatre ou cinq fois plus considérable que le commerce de l'autre. Tous deux sont d'excellents hommes. Je connais les faits, et je sais que M. Churchill fut naturalisé longtemps après que le crédit fut voté ; et si la Chambre est d'opinion que le fait d'être naturalisé depuis donne droit à cet argent, à M. Churchill, j'espère que la même justice sera faite à M. Myrick.

Sir CHARLES TUPPER : Nous considérerons la chose.

M. DAVIES (I. P.-E.) : Je connais les faits ; je sais que M. Churchill fut naturalisé après que cela eut été fait ; j'étais à la cour et j'ai entendu sa demande.

Sir CHARLES TUPPER : M. Churchill est ici, dans tous les cas, et M. Myrick n'y est pas.

M. DAVIES (I. P.-E.) : Tous deux étaient sujets américains, et si la naturalisation donne droit à M. Churchill, le même principe doit s'appliquer pour M. Myrick.

Sir CHARLES TUPPER : Le crédit n'était certainement pas affecté à un sujet américain mais à un sujet anglais ; nous ne donnons rien à un sujet américain.

M. DAVIES (I. P.-E.) : La Chambre comprendra que l'honorable ministre joue sur les mots. Comment peut-il retenir ce crédit si l'honorable député devient sujet anglais.

Sir CHARLES TUPPER : Il sera temps alors de traiter la question. Je n'aimerais pas à le pousser à se faire naturaliser.

M. DAVIES (I. P.-E.) : J'espère que l'honorable ministre ne veut pas plaisanter sur une question de principe. Veut-il poser le principe qu'un sera payé et l'autre ne le sera pas ?

Sir JOHN A. MACDONALD : L'autre cas n'est pas du tout devant le comité, et je crois que jusque là nous n'avons rien à y voir.

M. DAVIES (I. P.-E.) : Oui ; car il s'agit de payer un homme exactement dans la même position que M. Myrick.

Sir JOHN A. MACDONALD : Non, l'un est sujet anglais et l'autre ne l'est pas.

M. DAVIES (I. P.-E.) : L'honorable ministre s'est fortement opposé à cela déjà ; il a dit que Myrick n'était pas sujet anglais et qu'il était injuste de le payer.

Sir JOHN A. MACDONALD : J'ai dit cela, et je le répète.

M. DAVIES (I. P.-E.) : Et vous dites que parce qu'il ne s'est pas fait naturaliser depuis il ne recevra pas cet argent. Mais si vous payez M. Churchill lorsqu'il se fait naturaliser, comment pouvez-vous ne pas payer M. Myrick ? Comme question de justice tous deux ont droit d'être payés, et je puis demander à l'honorable ministre de promettre qu'ils le seront.

Sir JOHN A. MACDONALD : C'est tout à fait en dehors de la question devant le comité. L'honorable député n'a pas le droit de soumettre un cas hypothétique. Nous ne pouvons dire si M. Myrick se fera naturaliser. Il sera toujours temps alors de discuter la chose s'il se fait naturaliser et que la question vienne devant nous. C'est une perte de temps.

Sir CHARLES TUPPER

M. DAVIES (I. P.-E.) : L'honorable ministre sait-il qu'il refusa de payer cet argent, longtemps après la naturalisation de M. Churchill ?

Sir JOHN A. MACDONALD : Oui, je le sais.

M. DAVIES (I. P.-E.) : Eh bien ! moi aussi ; j'ai vu la lettre que M. Churchill a reçue. Le chèque fut envoyé par erreur, puis arrêté, et les honorables messieurs alléguèrent qu'ils ne pouvaient payer M. Churchill avant qu'il ne soit naturalisé.

Sir JOHN A. MACDONALD : Nous verrons à cela. Les *Débats* nous renseigneront là-dessus, et je préfère me fier aux *Débats* qu'aux souvenirs de l'honorable député.

M. DAVIES (I. P.-E.) : Je parle de faits qui ne sont pas dans les *Débats*. Je parle d'une lettre envoyée par le gouvernement, à M. Churchill, disant que le chèque avait été envoyé par erreur.

Sir JOHN A. MACDONALD : L'honorable député a dit qu'il m'avait entendu dire telle chose en Chambre, et c'est ce que je veux voir dans les *Débats*, car je sais par expérience que les souvenirs de l'honorable député ne sont pas très fidèles.

M. DAVIES (I. P.-E.) : C'est possible pour ce qui me concerne, mais c'est évident dans le cas de l'honorable ministre. Mais je dis que lorsque la Chambre est appelée à voter un crédit qu'elle a refusé de voter pendant deux ans, l'honorable ministre a le droit de nous traiter avec respect et de nous dire pourquoi il a changé d'idée.

M. MULOCK : J'aimerais à savoir pourquoi le gouvernement a donné ordre de ne pas payer ce chèque après l'avoir envoyé, alors, comme l'a dit l'honorable député de Queen, que M. Churchill était naturalisé.

Sir JOHN A. MACDONALD : En autant que je me rappelle, c'est à cause de ceci : l'officier envoya ce chèque par erreur, et dès qu'on s'aperçut de la chose, ce chèque fut arrêté.

M. MULOCK : D'où venait l'erreur ; car les faits étaient alors les mêmes qu'aujourd'hui. Si on commettait une erreur en le payant alors, comment se fait-il que l'on ait raison de le payer aujourd'hui ?

Sir JOHN A. MACDONALD : Il est devenu sujet anglais.

M. MULOCK : L'honorable député de Queen dit qu'il l'était alors.

Sir JOHN A. MACDONALD : Eh bien, je suppose que le fait n'était pas connu ici.

M. DAVIES (I. P.-E.) : Le fait était parfaitement connu, car M. Churchill avait agi d'après les conseils des amis de l'honorable ministre, il était devenu sujet anglais pour recevoir l'argent, et on lui écrivit d'Ottawa que cela ne suffisait pas—qu'il ne pouvait pas recevoir l'argent par le fait seulement qu'il était devenu sujet anglais. Je désire savoir pourquoi l'honorable ministre a changé d'idée, si c'est parce qu'il a cru avoir tort et qu'il devait payer M. Churchill je lui demanderai de faire la même chose à l'égard de M. Myrick.

Sir JOHN A. MACDONALD : Lorsque cette question viendra devant le comité nous la traiterons.

M. DAVIES (I. P.-E.) : Ce que je veux savoir c'est si l'honorable ministre est disposé à traiter M. Myrick comme il a traité M. Churchill, vu qu'ils sont dans le même cas ?

Sir CHARLES TUPPER : Lorsque M. Myrick sera sujet anglais, même alors il ne sera pas dans le même cas que M. Churchill, car ce dernier demeure à Charlottetown depuis 25 ans, tandis que M. Myrick demeure aux États-Unis. M. Churchill est un habitant de l'île du Prince-Edouard ; il était citoyen américain. M. Myrick est citoyen américain.